



La commission de l'environnement soutient la transition vers des biocarburants avancés

[24-02-2015 - 18:20]

Un projet législatif visant à plafonner la production de biocarburants traditionnels et accélérer la transition vers d'autres sources, comme les algues ou les déchets, a été approuvé en commission de l'environnement ce mardi. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui résultent de l'utilisation croissante de terres agricoles afin de produire des biocarburants.

"Ce dossier a représenté un défi énorme tout en étant très intéressant. Il est compliqué d'un point de vue technique et technologique. J'apprécie beaucoup ce type de défis politiques et j'espère que nous parviendrons à un résultat satisfaisant lors des trilogues", a affirmé le député en charge du dossier, Nils Torvalds (ADLE, FI) après l'adoption des amendements au projet législatif en commission de l'environnement (39 voix pour, 26 voix contre et 4 abstentions).

Plafonner les biocarburants de première génération

La législation actuelle contraint les États membres à veiller à ce que les énergies renouvelables représentent au moins 10% de la consommation énergétique dans les transports d'ici 2020. Cependant, dans le projet de législation adopté aujourd'hui, les députés affirment que les biocarburants de première génération (produits à partir de cultures alimentaires) ne devraient pas dépasser 6% de la consommation énergétique finale dans les transports d'ici 2020.

Promouvoir les biocarburants avancés

Les biocarburants avancés, produits à partir d'algues ou de certains types de déchets, devraient représenter au moins 1,25% de la consommation énergétique dans les transports d'ici 2020, affirment les députés.

Réduire les changements indirects dans l'affectation des sols

Le recours aux terres agricoles pour la culture de biocarburants réduit la surface disponible pour les cultures alimentaires. Cela s'ajoute à la pression visant à libérer davantage de terres, par exemple par la déforestation, afin de cultiver plus de denrées alimentaires - un processus connu sous le nom de "changements indirects de l'affectation des sols" (CIAS). La déforestation en soi augmente néanmoins les émissions de gaz à effet de serre, qui peuvent annuler une partie des effets bénéfiques issus de l'utilisation de biocarburants.

Depuis 2008, le Parlement demande que le facteur CIAS soit pris en compte dans la politique européenne à l'égard des biocarburants, dont le budget s'élève à 10 milliards d'euros par an.

Prochaines étapes

M. Torvalds a reçu un mandat (46 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions) pour débiter les négociations avec la présidence lettone du Conseil des ministres en vue d'un possible

Communiqué de presse

accord en seconde lecture.

Informations utiles

- Parcours législatif:
[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2012/0288\(COD\)&l=FR](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2012/0288(COD)&l=FR)
- Profil du rapporteur, Nils Torvalds (ADLE, FI):
http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/114268/NILS_TORVALDS_home.html
- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire:
<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/envi/home.html>

Contact

Baptiste CHATAIN

BXL: (+32) 2 28 40992

STR: (+33) 3 881 74151

PORT: (+32) 498 98 13 37

EMAIL: envi-press@europarl.europa.eu

TWITTER: EP_Environment